Echos des inondations.

On mande de Toulouse à la *Presse* :

Vous vous rappelez la visite que tout Paris rendit aux ruines de Saint-Cloud après le siège. On s'étonnait entre autres choses curieuses, de voir de grands murs de fond, restés seuls debout, pendant que la maison avait croulé sous les coups des obus, et l'on se montrait le long de ces murs les cheminées restées entières et conservant encore leurs globes de verre.... sans pendules.

Je l'ai pu constater à Toulouse quelques faits semblables. Il paraît que les cheminées sont tenaces. Sur une tablette de marbre, j'ai aperçu un globe, avec pendule celui-là, à côté duquel un chat, encore vivant, miaulait désespérément.

La rue des Teinturiers est sec abords, où les chiffonniers avaient établi leur quartier général, présente un coup-d'œil ravissant. Des loques fétides, des chiffons, des bribes d'étoffes bouenses, recouvrent partout le sol. Le chlore parvient à peine à dominer la puanteur de ce cloaque.

Deux incidents de l'inondation. Un jeune homme du faubourg Saint-Cyprien se trouvait sur une des maisons qui s'écroulèrent. Sa chute fut terrible. Lancé dans le vide, la tête la première, il se trouva malheureusement retenu et suspendu par les pieds entre deux énormes madriers tombés en travers. Ayant les tibias à moitié brisés, il lui fut impossible de se dégager. Il dut rester ainsi la tête en bas. Cependant l'eau montait et comme quelle lui mouillait le front.

Pensez quels efforts désespérés il dut faire pour maintenir sa tête hors de l'eau! Efforts inutiles, hélas! agonie vaine!

On a retrouvé son cadavre dans cette affreuse position.

A Moissac, un petit orphelin de cinq ans a été sauvé de l'inondation. Cet enfant n'avait plus ni père ni mère; il vivait avec son grand-père, vieillard encore vigoureux et robuste, qui avait concentré dans l'enfant toutes ses affections. Le grand-père était valetier de son état. La Garonne a emporté sa hutte et lui avec. Où a pu, je l'ai dit, sauver l'enfant. Depuis lors, le pauvre petit ne cesse de pleurer et de redemander son grand-père (son "pépé"). Quant il a vu le maréchal, entouré des autorités de Moissac, visiter les lieux ravagés par la fièvre, l'orphelin, recueilli par une voisine, s'est échappé et, s'approchant du groupe où était le maréchal-président, l'est instinctivement adressé à lui, en lui disant des pleurs dans la voix : " Monsou, ont es lou pépé?" (Monsieur, où est le grand-père?) Le maréchal a été ému jusqu'aux larmes. Il a caressé l'orphelin, lui a montré le ciel et lui a mis dans la main une belle pièce d'or toute jaune que l'enfant s'est empressé d'aller montrer à ses petits camarades. Ces détails m'ont été donnés par un témoin oculaire !

En quittant Toulouse ce matin, j'ai assisté à un bien poignant spectacle; la gare était pleine de monde : c'étaient, au nombre d'une centaine environ, des inondés des environs de Toulouse qui avaient été avertis de l'arrivée de leurs enfants, en garnison dans les villes du Midi. C'était un premier envoi. Tous attendaient impatiemment. Enfin le train arrive, des lignards, des chasseurs, des dragons, etc., en descendent et arrivent dans la grande cour centrale.

Jamais je n'oublierai la scène de reconnaissance et d'embrassements de ces pauvres gens; tous pleuraient sur la petite fortune perdue et au souvenir de ceux qui n'étaient plus. Et Marie, et Charlot, et Pierre, où sont-ils? Où est mon frère? où est ma sœur? Toutes ces questions se croisaient. Puis les détails arrivaient, les récits se racontaient dans ce patois mi-basque, mi-espagnol que l'on parle ici, et avec cet accent toulousain si inappréciable à entendre à Paris, mais, en somme, si agréable lorsqu'on y est habitué. Puis le fils soutenant la mère en deuil, le père s'appuyant sur son enfant, la marmaille entourant le tout, les groupes se dispersèrent et se dirigèrent vers ce qui fut leur village. Quel triste spectacle j'attends nos pauvres jeunes gens !

LES PERTES.

—On assure que, d'après les calculs faits, le chiffre des morts causées par les inondations du Midi ne dépasserait pas six cents, ce qui est déjà effrayant. Quant aux pertes matérielles, il est absolument impossible de les évaluer dès à présent. Cette évaluation doit être l'objet d'un travail sérieux et approfondi, auquel le gouvernement procède en ce moment. Aussi le maréchal de Mac-Mahon a-t-il exprimé le désir formel qu'aucun nouveau crédit ne soit demandé à l'Assemblée, pour les inondés, avant que le travail soit complétement terminé et qu'on se soit exactement rendu compte de l'étendue des désastres.

On écrit d'Agen à la date du 7 juillet :

Dans la discussion qui a précédé le vote du conseil général, discussion fort animée et qui s'est prolongée de 2 heures à 5 heures du soir, on a présenté le chiffre de 60 millions comme étant approximativement celui des dommages causés aux propriétés et aux récoltes dans le département du Lot-et-Garonne. Les pertes du commerce, pertes évaluées à 3 ou 4 millions pour la ville d'Agen, ne sont pas comprises dans cet état.

Le chiffre des morts est décidément d'une dizaine pour la ville d'Agen. On enterre en ce moment une des victimes du plus douloureux épisode du la catastrophe, la mère du pauvre capitaine Artigalas, un glorieux blessé de Metz qui venait d'acheter une maison sur les bords de la Garonne, pour y vieillir entre sa seur et cette mère, et qui les a vu toutes les deux emportées par le torrent dont le voisinage avait peut-être dicté ses préférences. Je l'ai aperçu quelques instants avant la cérémonie recrutant lui-même les amis qui devaient l'accompagner dans ce suprême et déchirant moment. Si vous aviez pu voir cette mâle figure de vieux soldat, crispée par l'effort qu'il faisait pour maîtriser son désespoir, et le regard nébreux, hagard de ses yeux sans larmes s'était arrêté sur vous, je suis convaincu que vous ne vous fussiez pas montré plus stoïque que je ne l'ai été.

LES SOUSCRIPTIONS.

Le montant de la 12e liste de souscriptions versées entre les mains de Mme la maréchale Mac-Mahon et des listes précédentes, s'élève à 1,566,753 fr. 35 c.

Les souscriptions versées jusqu'à ce jour à la caisse centrale du Trésor public à Paris, et aux caisses des trésoriers-payeurs généraux dans les départements, s'élèvent à la somme de 1,076,843 francs 70 centimes.

Si l'on ajoute cette somme au montant de la liste ci-dessus, on obtient le total de 2,443,597 francs 05 centimes.

Le mouvement de charité en province est très remarquable. Le Rhône figure en tête de la liste, avec une souscription de 500,000 fr.; les Bouches-du-Rhône, 350 mille fr.; la Seine-Inférieure, 400,000 fr.; la Gironde, 200,000 fr.; l'Hérault, 120,000 francs; le Nord, 170,000 fr.; la Haute-Vienne, 200,000 fr.; la Haute-Garonne, 550,000 fr.; le Puy-de-Dôme, 160,000 fr.; la Loire, 200,000 fr., etc.

On peut évaluer le total de souscriptions départementales à 5 millions.

A Londres, les souscriptions pour les inondés, au comité du lord-maire, atteignent 8,000 liv. sterl. (deux cent mille francs.

La reine a souscrit 5,000 fr.; la corporation de Londres, 25,000 fr.; M. Rothschild, 12,500; MM. Hutt & Cie, 12,500; MM. Coutts & Cie, 10,000; lord Derby, 10,000 fr.

La représentation donnée par Capoul et Castelmary, à Londres, au bénéfice des inondés, a produit 11,000 francs.

LA CONCESSION VALLIERE EN LOUISIANE.

Une revendication judiciaire très importante vient d'être introduite contre les Etats-Unis devant la cour de district occidental du Missouri. Pour bien comprendre la réclamation, il convient de remonter à 1682, époque où un Français, La Salle, explora le Mississippi et prit possession, au nom de son pays, de toutes les terres baignées par les tributaires du Père des Eaux. Ces terres, s'étendant jusqu'aux possessions britanniques, devinrent conformément au droit des nations, une province française qui reçut en 1699 le nom de Louisiane. En 1763, la France céda l'Espagne la rive gauche du Mississippi, y compris la ville de la Nouvelle-Orléans. En 1781, l'Espagne devint ainsi cessionnaire de la rive droite, que la France n'était réservée implicitement, et tout le territoire découvert par La Salle et devenu propriété espagnole, fut gouverné par un vice-roi ou gouverneur général, au nom du roi d'Espagne.

En 1793, le baron de Carondelet était gouverneur de l'ancienne Louisiane française. Don Joseph Vallière, capitaine d'un régiment espagnol, sollicita et obtint la concession d'un terrain de 80 milles de large et 120 milles de long, sur les deux rives de la rivière White.

Don Vallière mourut en 1799, sans testament et sans héritiers connus. En 1803, l'Espagne rétrocédait à la France le territoire sur lequel se trouvait la concession Vallière, et en décembre de la même année la France abandonnait aux Etats-Unis, moyennant 15,000,000, toute la province de la Louisiane.

Une quarantaine d'années après la mort de don Vallière, une personne qui connaissait sa famille découvrit par hasard dans les archives du Land Office à la Nouvelle-Orléans la demande de concession adressée par le défunt capitaine au baron de Carondelet, ainsi qu'un rapport d'expertise dressé par ordre de ce dernier. A vie fut donné de cette découverte aux héritiers Vallière, mais ce n'est qu'après de longues recherches qu'on a retrouvé aussi l'acte même de concession, dans les archives royales à la Havane.

Le titre étant formel et régulier, les descendants du capitaine Vallière demandent aujourd'hui au gouvernement des Etats-Unis d'être mis en possession des terres concédées jadis au capitaine et dont ils sont les seuls héritiers légaux. Ces terres couvrent une superficie de six millions d'acres et composent six comtés du Missouri et une douzaine de l'Arkansas. Au prix actuel de $2 50 l'acre, elles représentent une valeur totale de $15,000,000.

Comme nous l'avons déjà dit, le titre sur lequel repose la réclamation est authentique, et en admettant que le droit de prescription ne soit pas applicable dans l'espèce, il est difficile de voir comment les tribunaux pourraient se dispenser de décider en faveur des demandeurs. La difficulté est qu'une grande portion des terres revendiquées est occupée par des gens qui en sont devenus concessionnaires de bonne foi, qui y ont élevés, couvertes de voies ferrées, y ont élevé des habitations, etc. Mais le cas est prévu par un acte de 1860, aux termes duquel les personnes qui se trouvent dans la position des héritiers Vallière ont le choix, quand leur réclamation a été reconnue fondée, de prendre soit une quantité égale de terrain ou un district inoccupé, soit des "warrants" de terre, ou titres fonciers négociables.

Les héritiers Vallière ont pour conseil M. Duryea, de Brooklyn.

APPEL
EN FAVEUR
des victimes de l'inondation dans le Midi de la France.

Il y a un mois à peine, les rapports reçus du Midi de la France, annonçaient que les récoltes présentaient une apparence magnifique et tout semblait promettre à cette région une année prospère et heureuse. Hélas! Quelques jours ont suffi pour couvrir d'un voile de deuil les riantes vallées qu'arrosent la Garonne, le Tarn et l'Adour. Aux dégâts déjà considérables occasionnés, au commencement du mois de juin, par des pluies torrentielles, est venue s'ajouter une effroyable dévastation produite par une inondation, dont il n'y a pas d'exemple dans les temps modernes. Une fonte prématurée des neiges a déversé dans tout le bassin de la Garonne et de l'Adour, des montagnes d'eau qui, s'ajoutant aux flots déjà débordés des rivières, ont jeté partout la ruine et la mort. Les dépêches télégraphiques ne nous donnent, sans doute, qu'une idée imparfaite de la désolation qui a remplacé dans les villes, les villages et les campagnes la joie et l'espérance.

Pour une des quartiers d'une grande ville, des ponts en pierres comme ceux de Toulouse et de Tarbes, des villages entiers aient été détruits par les eaux, il faut que le fléau ait eu une puissance dévastatrice sans précédents, et le cœur se serre à la pensée des ravages et des ruines que les flots ont causés sur leur passage.

Cette catastrophe inattendue a pris les proportions d'une calamité nationale. Le chef de l'Etat, l'Assemblée et les populations de toutes les parties de la France ont noblement répondu aux cris de détresse qui leur arrivaient des régions inondées. Mais le désastre est incalculable et il ne pourra être réparé que partiellement par les contributions publiques et particulières.

Plusieurs milliers de personnes ont péri et bien des familles vont rester sans soutien. Cent milles personnes, nous dit une dépêche, n'auront pendant des mois d'autres moyens de subsister que les ressources qui leur seront fournies par la charité publique. Nous ne savons à combien de milliers s'élève le nombre de ceux qui ont perdu avec leur récolte de cette année, leurs animaux, leurs instruments aratoires et les éléments de plusieurs récoltes à venir.

En présence d'un si grand malheur — nouvelle épreuve qui frappe la France au moment où elle se flattait d'avoir déjà réparé les pertes matérielles que lui avait fait éprouver une guerre funeste— les Français résidant à l'étranger ne pouvaient rester insensibles aux souffrances de leurs compatriotes.

Sur l'invitation de quelques-uns d'entr'eux un assez grand nombre de français habitant la Nouvelle-Orléans se sont assemblés et ont constitué un comité qu'ils ont chargé de recueillir des souscriptions pour venir au secours des victimes de cette terrible inondation.

Le comité adresse cet appel à tous ses compatriotes de la ville de la Nouvelle-Orléans et des paroisses de la Louisiane avec la conviction profonde qu'il sera bien accueilli partout.

Le comité n'ignore pas la gêne et la misère qui pèsent malheureusement sur toutes les classes de la population en Louisiane, mais il pense que chaque français voudra, pour cette occasion exceptionnelle, contribuer dans la limite de ses moyens ou du possible, au fonds de secours qui sera envoyé en France comme témoignage de sympathie envers ceux de nos compatriotes du Midi qui ont été atteints par le fléau.

Si le comité ne fait pas un appel direct à la population louisianaise, qui a témoigné d'une façon si généreuse de ses sentiments d'humanité et de ses sympathies pour la France à l'occasion de la dernière guerre, c'est qu'il ne lui paraît pas convenable, dans les conditions exceptionnelles qui ont imposé de si lourds fardeaux à la Louisiane, de demander à d'autres qu'à ceux qui sont nés en France, de s'imposer un nouveau sacrifice. Mais ce sera avec un profond sentiment de reconnaissance qu'il recevra les contributions qui lui seront envoyées par tous les amis de l'humanité et de la France qui résident en cet Etat.

Le comité prie instamment tous ceux qui sont disposés à contribuer à l'œuvre de secours, de vouloir bien remettre leur offrande aussitôt que possible, afin que l'envoi des fonds puisse être effectué dans un bref délai. Donner à propos est donner doublement.

Cette recommandation s'adresse à ceux de nos compatriotes des paroisses qui seraient disposés seuls à envoyer leurs contributions directement au comité, soit à organiser eux-mêmes des comités locaux.

Les porteurs de listes sont également priés d'effectuer un premier versement des sommes qu'ils auront déjà recueillies, du 15 au 20 courant, entre les mains du trésorier.

Le comité fait appel, pour l'aider à remplir dignement sa mission, au concours de tous ses compatriotes et de toutes les âmes généreuses qui savent compatir à l'infortune.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1875.

Au nom du comité de souscription,

Le président,

FÉLIX LIMET.

Le secrétaire,

J. B. MONDIEGT.

SOUSCRIPTION
EN FAVEUR
des victimes de l'inondation dans le Midi de la France.

Des listes de souscription pour venir au secours des malheureux victimes de l'inondation dans le Midi de la France, sont déposées aux adresses suivantes :

Membres du comité :

Président honoraire : M. le VICOMTE D'ARZAC, consul de France, rue St-Louis;
Président : FÉLIX LIMET, bureaux de *L'Abeille* rue de Chartres No 73;
Vice-présidents : Joseph Girod rue du Maine No 72;
Edgar Larue, Cour Gallier;
D. Pocheln, rue du Canal No 102;
G. Maylié, rue Calliope No 83;
Alex. Hausse, au City Hotel;
Th. Forest, rue Hancock (Se district.)
Hte. Salomon, rue Vieille Levée No 78;
L. Turle, hôtel Washington, à Milneburg;
F. Tujague, rue de Chartres No 14;
D. A. Chaffraix, rue la Douane No 54;
Editeur du *Propagateur Catholique*, rue Royale No 167;
Trésorier : J. B. Camors, rue Tchoupitoulas No 61;
Secrétaire : J. B. Mondiegt, banque des Workingmen, rue du Canal No 94;
Membres : Ernest Mérilh, maison A. Rocheteau & Co., rue St-Louis;
Léon Godchaux, rue du Canal No 81;
Jean Schweitzer, rue Royale No. 166;
E. Guillemet, rue de la Douane No. 53;
B. Anthony, coin Ursulines et Peters;
J. P. Dubarry, Marché Dryades;
Théo. Gollain, coin du Maine et Vieille-Levée;
Jules Manaux, coin Poydras et Remparts;
P. Gendre, rue des Magasins, coin Peniston, (6e district);
F. Ronaudin, Marché Ste-Marie;
L. Grégoire, rue St. Andrew No. 248 et Magazine Market.
J. Bayle, rue de Chartres No. 40;
J. Senac, rue Ste-Anne, coin Chartres;
G. Bonnecarrère, maison Blanche, rue du Canal;
Arthur Jaric, restaurant Boudro, Milneburg;
M. Vergniole, rue Decatur No. 73;
P. Canteron, rue Bienville No 441;
P. Macon, rue Baronne, coin Poydras;
John Strenna, rue Bourbon No 16;
R. de Gas, rue Commune No. 164;
J. P. Dutrey, Marché Dryades;
C. Gouzy, rue des Français No. 138;
J. Dosca, rue Vieille-Levée No. 53, coin Bienville;
Léon Vallon, rue Gravier No. 182;
J. Ségessie, rue Vieille-Levée No 17;
R. Laffon de Ladébat;
A. Walz, rue Conti No. 24;
L. Chaplain, rue Royale No. 13;
J. Grand, cour Gallier rue Carondelet;
A. Paris, rue Bourgogne No 86;
B. Bobée, marché Trémé;
Achille Alcistor, rue St. Louis No 65;
St. Cyr Fouracde, rue du Canal, coin Remparts;
F. Carrère, rue Peters No 8 (2e District);
André Madhes, marché Poydras;
A. Jas, rue de Chartres No 163;

François Carrazé, aux Abattoirs;
A. Bonnet, rue Royale No —;
Jacques Alt, enseignire Pologne et Amour;
Panlin Petiton, à St. Jean Baptiste;
J. Chipot, à Alger;
A. Dudonsat, Passage de la Bourse No 128.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Baton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Baton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
GEO. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Lionville, paroisse St. Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.
C. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.
A. DUPEYO, Armandville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
F. F. BÉREAU, à la Passe-Christiane.
J. NEREU, Vermilionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. ROYER, Morganville, (Avoyelles).
R. RICULFI, Houma (Terrebonne).
SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).
Wm. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.
EDGARD DELERY, Bals St-Louis, (Miss).

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que le montant ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

PROGRAMME.

Fête de l'Eagle 7, du Créole 9, du Louisiana 10 et du Jefferson Steam Fire Co No 22.

AUX FAIR GROUNDS.

LE DIMANCHE 1er AOU 1875.

Lutte entre Machines à vapeur de troisième classe—Tuyau de 100 pieds.

Prix : Pot et Goblet.

DÉS

Entre l'Eagle 7 et le 4 roole 9—$500.

Grande Joute

Entre le DAVID CROCKET FIRE, de Orleans, et le BATCHOCHE FIRE ENGINE, de Opelousas.

Course au trot, entre wagons de boucers

Un mille—Prix : Outfit de bouchers.

Course au trot entre wagons de laitiers

Un mille—Prix : Beurrier en argent.

Course au trot entre chevaux de marchands

Un mille—pour tous les chevaux de particuliers—Prix : Tasse en argent.

Course de voitures à tuyaux (horse carriage) 250 pieds de tuyaux.

Un mille—pour tous les chevaux du Département, à l'exception de Dusty Bob ou No 7.

Prix : Réfrigérant en argent.

Course entre voitures à tuyaux—pour $35—entre Dusty Bob ou No 7 et le Columbus No 22.

Course ent. 6 Compagnies d'Echelles—un quart de mille.

24 membres—Supériorité à poser les échelles.—Course entre 6 équipes de Compagnies de la Nlle-Orléans.

Prix : Service en argent, cinq pièces.

Course du Juvenile Hook and Ladder—Prix : Tasse en argent.

Course à pied, 100 yardes—pour les Officiers du Département des Pompiers.—Prix : Chemise Hasps.

Course à pied, ouverte à tous les Membres du Départ. ment des Pompiers.—Prix : $5, en or.

Course entre Equipage double—pour machines à vapeur—deux mille.—Prix : Pot et Boucle en argent.

Course à pied—Grande Dames, 100 yardes, entre quatre Dames: Mlle Caroline, du No 7, Mlle Lotta, du No 9, Mlle Catherine, du No 10, Mlle Elizabeth, du No 22. Prix : Parures et Bijoux.

Divers Jeux pour Jeunes Garçons, en plein champ, sous la direction de L. 118 STEIN, H. Wax du N. 7, Mc Hinis du No 8, de E. Fraval du No 10 et J. Alexander, du 22.

Fête de Bave Hall entre deux des meilleurs Clubs.—Prix : $25.

DANSES dans la principale batisse et sur la "Flateforme."

Musiciens—Sporer & Walcher et F. Fortune—"Silver Cornet Bands."

Deux entrées au moins pour faire une course.

Les entrées devront être faites, pour les courses, à chacune des Maisons de Pompes et aux Fair Grounds, le jour de la Fête, jusqu'à 3 heures P. M.

On tirera les prix dans la batisse principale à 6 heures du soir.

Prix du Billet : 50 cts.—Gratis pour les Dames et les enfants.

GEORGE R. SCHREIBER, Président.

JAMES L. HARRIS, Secrétaire.

18 juillet—18, 21, 25, 31—1er août.

DIVERS.

Compagnie d'Assurance du Peuple
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
Bureaux, No 5 de la rue St. Pierre.

QUATRIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1875.

Sur risques de feu	$48,427 54
" de rivières	3,310 22
" de mer	6 162 86
Total des primes	$ 57,900 72
Plus—risques de 1874, non expirées	7,463 89
	$65,364 61
Moins—Primes remboursées	1,256 58
Montant net des primes reçues	$ 64,028 03

Pertes payées dans la même période

Sur risques de feu	$27,245 16
" de rivières	3,633 23
" de mer	3 8 96
Réfaction (rebate)	9,525 38
Réassurances	3,657 29
Taxes	3,422 24
Impressions, annonces, fournitures de bureau	705 50
Dépenses et intérêt en moins	15,402 89
	58,969 27
Surplus	$ 5,058 76

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets pour assurances	$271,984 80
Primes en voie de recouvrement	11,117 74
Billets de banques et autres billets	25 194 00
Propriétés foncières	6,641 82
Billets garantis	15,800 48
Billets garantis par hypothèque	12,816 60
Effets à recevoir	9,831 28
Meubles et installations de bureau	2,235 43
Compte suspendu	1,711 40
En caisse	6,945 69
Total de l'actif	$377,079 32

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Signé R. M. DAVIS, Président,
Signé S. COOK, Vice-Président.
Signé A. GRANGER, Secrétaire.

Signé sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, ce 15 juillet 1875.

A. D. DORICOCURT, Notaire Public.

18 juillet—

GERMANIA INSURANCE COMPANY
BUREAUX No 124 DE LA RUE DE LA COMMUNE,
NLLE-ORLÉANS.
INCORPORÉE EN 1864,
ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.

H. ZUBERBIER, Président.
PH. W. DIELMAN, Vice-Président.
EMIL MAIER, Secrétaire.
H. KNOTZSCH, Inspecteur.

DIRECTEURS :

J. Ambroster, J. Kohn, R. F. Theurer, G. H. Braughn, Geo. Binder, P. Thormählen, H. Curtius, G. L. L. Mayer, J. Voelkel, C. Del Bondio, H. Oertling, Frank Vattar, P. W. Dielmann, H. Redwitz, J. J. Weckerling, A. Galser, J. L. Reder, J. A. Weber, L. Grunewald, Thomas Schorr, H. Zuberbier, J. Hassinger, H. schultz, F. M. Ziegler.

8 juin—1 an

Banque d'Epargne des Citoyens,
GRUNEWALD HALL.
No. 122 rue Saxonne,
J. L. GUBERNATOR, Président,
M. BENNER, caissier.

Les dépots faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépots payables à leur majorité: cela encourage les enfants à les augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économies qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépots de 10 cents et au-delà; elle alloue un intérêt de 5 pour cent qu'elle paie semi-annuellement en alouie au capital.

Tous les dépots sont payables sur demande.

1er mars—78 1 an

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans,
Au No. 3 de la rue Carondelet,
A côté de la banque Nationale de l'Union

Cette compagnie incorporée en 1857, assure contre les risques de mer, de rivière et d'incendie. Elle paie et paie promptement les pertes.

A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.

DIRECTEURS.

Victor Maignan, W. B. Schmidt,
L. F. Générès, A. Ronncazes,
E. Salor, M. Labasse,
J. Bayle, H. Gally.
A. Chiapella.

12 fév—1an

AU PUBLIC.

Aux personnes qui souffrent de Rhumatisme et de Névralgies,
Témoignage local.

NOUS, soussignés, résidents de la ville de la Nouvelle-Orléans, certifions que l'huile de l'Ami Rheumatic Mixture", de M. W. L. Jurgie, ewrix, et avons trouvé les vertus mentionnées dans l'annonce. Nous le recommandons avec plaisir aux personnes qui souffrent de rhumatismes et de névralgies.

Voir l'annonce.

James Regan, propriétaire des écuries du No 124 de la rue Carondelet.
Stephen Krause, coin des rues Annonciation et Washington.
Charles Kramer, propriétaire du magasin de sellerie du No 991 de la rue Tchoupitoulas.
A. Guth, de la boulangerie du No 21 de la rue Fulton.
Charles Bühler, grocer, coin des rues Gén. Taylor et Magasins.
Capt. Boyd Robinson, 410 rue des Remparts.
Capt. Jas. Barron, 86 rue du Camp.
A. J. Wickes, 103 rue St-André.
Capt. Wm. Claborne Harrison, 469 rue Dryades.
Eugène Erath, propriétaire du Pelican Brewery, No 232 rue Villeré.
George Stoutenagin, 138 rue Villeré.
W. A. Kowalski, 102 rue Tchoupitoulas.
Jean Duratin, 96 rue Gaiennié.
Capt. Jas. A. Sylvester, 242 rue St Charles.
Mme M. J. Brun, sage-femme, 331 rue Magasins.
Mme Ann O'Heron, 386 rue du Camp.
H. H. Finegan, jauger en chef de la Douane des Nlle-O.
D. T. Thatsman grocer, 364 rue des Magasins.

14 mars—1 an.

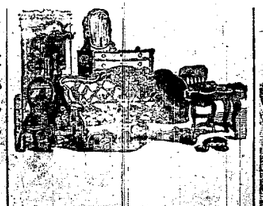

Jos. B. Hubbard

FABRICANT ET MARCHAND DE

MEUBLES

TAPISSERIE,
MATELAS,
OREILLERS,
TRAVERSINS,
en mousse, crin et plumes.

Je viens d'opérer une nouvelle réduction dans mes prix et je mets en vente le plus grand choix de Bois de Lits, Armoires, Bureaux, Chaises, Tables, Lavabos, &c., qui se trouve dans le Sud.

JOSEPH B. HUBBARD.

Coin Remparts et Perdido.

Marchand de Glaces françaises, allemandes et américaines, avec cadres dorés en noyer, pour dessus de cheminées ou panneaux, avec ou sans consoles.

Magnifiques Armoires à glace, simples ou doubles, en acajou, bois de rose, noyer ou chêne.

Plumes d'oies vivantes.

Porte-Linge.

JOSEPH B. HUBBARD

Fabricant et Marchand,

De Meubles de Salon, Sofas, Canapés, Fauteuils, Chaises longues et Berceuses.

MATELAS A RESSORTS.
ECHELLES DOUBLES,
Les meilleurs ressorts pour Matelas.

Ample satisfaction garantie.

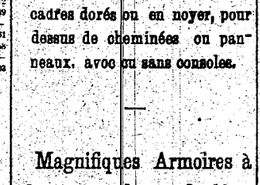

JOSEPH B. HUBBARD

No 122 South Rampart St.

Ebéniste et Marchand de Meubles de Salle à manger, de Bureau, de Vestibule et de Bibliothèque.

Meubles de Cuisine, d'Office, de Galerie et de Jardin.

Je continue la liquidation de mes affaires et je vends tout mon stock, en lots et à la pièce, aux prix les plus bas.

Conditions : Comptant.

JOS. B. HUBBARD.

122 Remparts, coin Perdido.

LOTERIE.

OCCASION RARE.

—LA—

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE

—FERA—

Le SAMEDI, 25 Décembre 1875,

UN GRAND TIRAGE EN OR.

Gros lot - $100,000!

Un lot à chaque six billets!

3580 LOTS,

Le tout s'élevant à plus de

UN DEMI-MILLION EN OR!

Le tirage commencera positivement le SAMEDI 25 décembre 1875, à 10 heures du matin, à l'un des plus grands théâtre de la ville. Il sera accompagné d'un

Grand Concert Promenade

pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un BILLET COUPON aura droit d'ASSISTER GRATIS

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS :

Un gros lot	$100,000
1 lot	50,000
1 lot	20,000
1 lot	10,000
2 lots de $5000	10,000
4 lots de $2500	10,000
20 lots de $1000	20,000
50 lots de $500	25,000
1200 lots de $100	120,000
2000 lots de $50	100,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 lots d'approximation de $200	20,000
100 lots d'approximation de $100	10,000
100 lots d'approximation de $75	7,500

TOTAL :

3580 lots (en or) s'élevant à $500,500

PRIX DES BILLETS :

Billet entier	50 00
Demi-billet	25 00
Dixième de billet	5 00
Vingtième de billet	2 50

En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.

S'adresser Lock Box 692, au bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

ON PEUT PAYER EN MANDATS SUR LA POSTE, POUR LETTRES ENREGISTRÉES, EN MANDATS DE COMMERCE OU EN ENVOYANT L'ARGENT PAR L'EXPRESS.

Remarquez et souvenez-vous

Qu'au grand tirage en or, Du 25 décembre 1875, TOUS LES BILLETS —SONT— Vendus pour des greenbacks

TOUS LES LOTS —SONT— Payés en Or.

On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

On exigera d'excellentes recommandations qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi

—ADRESSÉES A LA—

Compagnie de Loterie de la Louisiane

Nouvelle-Orléans, Lne.

Toutes vos lettres auxquelles on ne répondra pas seront considérées comme équivalant à un refus.

Mai—1m

MR. JULES TARDOS, ex-associé de la maison EDMUND DECKER & SONS, de Cincinnati, Ohio, et propriétaire du New Vaudland Bitters, vient de reprendre la fabrication de son excellent Tonique. Il prévient les Marchands et le Public qu'ils ne trouveront pas comme par le passé de livre, dans les caisses, n'ayant pas encore eu le temps de les faire imprimer. Mais le véritable et authentique New Vaudland Bitters, portera sur l'étiquette le nom de JULES TARDOS, Jr., Propriétaire, Nouvelle-Orléans.

JULES TARDOS, Jr.
No 71 rue Tchoupitoulas.

2mvr1875

Avez-vous besoin d'argent?

ADRESSEZ-VOUS à l'encaisseur Dauphine et St-Louis. On y achète toutes sortes d'objets de seconde main, tels que meubles, vêtements d'hommes et de femmes, livres français, anglais, espagnols, etc.

Abonnement au cabinet de lecture, $1 par mois. On se rend à domicile. Ecrire franco.

J. REGON.

1er fév—1 an (1.15), coin Dauphine et St-Louis

VENTES JUDICIAIRES.

J. H. Montagne & J. R. C. Lewis vs. Weil & Frères.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 6556.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 12 juillet 1875, à la Cinquième Cour Hypothécaire Sixième District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 27 de juillet 1875, à 3 heures P. M., à mon étude, Nos 23 & 25 rue d'Orléans, entre celles Royale et Bourbon, dans le deuxième district de cette ville, à la vente publique et adjudication de

[illegible] de ROCHERES, LIQUEURS, &c., suivant inventaire déposé en mon bureau pour rendre provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Juillet—27

Lafargue & Co. vs. Gustave Sabatier.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 6491.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept août 1875, à midi, à la Bourse des Négociants et des Locataires, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé au Deuxième District de cette ville, de la Nouvel-Orléans, dans l'isle bornée par les rues Royale, etc-Anne, Du Maine et de Chartres, mesurant quarante pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de cent-vingt pieds entre lignes parallèles, le tout mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur en vertu de l'acquisition qu'il en a faite de feu veuve et des héritiers de feu Antoine Bondonnaud, suivant titre reçu par Adolphe Boudonnaud, et devant notaire public en cette ville, en date du